

Quatre règles pour plus de nature

— 1 —

**Respectez les zones de tranquillité
et les sites de protection**

— 2 —

**En forêt, restez sur les itinéraires
et les sentiers balisés**

— 3 —

**Évitez les lisières et les surfaces
non enneigées**

— 4 —

**Tenez votre chien en laisse,
en particulier en forêt**

— Avant votre prochaine excursion, informez-vous sur
www.respecter-cest-protéger.ch —

